

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit du patrimoine

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : Université de Limoges et Université de La Rochelle

Présentation de la formation

La mention *Droit du patrimoine* s'inscrit dans l'offre de formation en droit privé, de niveau master, de l'université de Poitiers. Elle prend place à côté de deux autres mentions (*Droit des affaires* ; *Carrières judiciaires et sciences criminelles*) proposées par l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit et sciences sociales.

La formation envisage la notion de patrimoine de manière assez large et en inclut les aspects tant économiques (ex. : patrimoine de la famille) que culturels (création intellectuelle, recherche) et mémoriaux (histoire des institutions). Elle a pour objectif de fournir des connaissances fondamentales solides en droit patrimonial, des connaissances pluridisciplinaires, de larges connaissances pratiques et une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine du patrimoine, dans sa dimension matérielle et immatérielle, en vue d'exercer des professions libérales (avocats), de devenir des officiers publics (notaires) et d'intégrer des entreprises dans le domaine bancaire, assurantiel ou immobilier.

La mention propose sept spécialités bien identifiées : *Droit notarial*, *Droit des assurances*, *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*, *Droit de l'activité agricole et de l'espace rural*, à finalité professionnelle, *Droit des technologies de l'information et de la communication - TIC*, à finalité mixte (vocation professionnelle et recherche), et enfin *Droit des propriétés intellectuelles et Histoire du droit et des institutions*, à finalité recherche.

Les enseignements sont essentiellement délivrés en présentiel sur le site de Poitiers, excepté la spécialité *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation* qui peut-être quasi-intégralement suivie à distance et la spécialité *Histoire du droit et des institutions*, en partenariat avec les universités de Limoges et La Rochelle, dont les enseignements peuvent être suivis sur ces derniers sites en visioconférences.

Dans le cadre du partenariat avec l'université de La Rochelle, les enseignements de la spécialité *Droit des assurances* se déroulent sur le site du pôle universitaire de Niort.

Analyse

Objectifs

La formation a une vocation prioritairement professionnalisante. Son objectif est de fournir un solide socle commun de connaissances juridiques essentielles, tout en y ajoutant la maîtrise d'autres disciplines dans leurs aspects tant théoriques que pratiques et une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine du patrimoine. Les compétences attendues sont clairement identifiées. Il s'agit d'une manière générale de maîtriser et utiliser les principaux concepts du droit patrimonial, tout en disposant de compétences techniques spécifiques acquises essentiellement en deuxième année de master (M2) (ex. : rédaction de clauses d'actes notariés).

Il en va de même des débouchés, lesquels concernent évidemment les principales professions juridiques après tout master de droit généraliste (ex. : avocats, notariat) mais aussi de certains débouchés plus spécifiques (ex. : syndicats agricoles, conseil supérieur de l'audiovisuel, institut national de la propriété industrielle). Les données issues de la fiche d'insertion à 30 mois établie par les services de l'université indiquent que les postes des diplômés insérés correspondent dans l'ensemble aux débouchés affichés.

Organisation

La spécialisation est conçue progressivement, pour cinq des sept parcours du moins, avec un tronc commun en première année de master (M1), à côté de deux premières années spécifiques, l'une pour la spécialité TIC et l'autre pour la spécialité *Droit des assurances* (en partenariat avec l'université de La Rochelle, où la formation n'est cependant pas une spécialité mais une mention à part entière - mention *Droit des assurances* - du fait de l'adoption par cet établissement de la nouvelle nomenclature de 2014). Le dossier indique qu'une réflexion est en cours à l'université de Poitiers pour faire également de cette spécialité une mention de master à part entière.

Si de ce fait la lisibilité de l'architecture de la formation en M1 n'est pas toujours aisée, le tronc commun est solide et bien structuré. Deux unités d'enseignements (UE) optionnels permettent une pré-spécialisation (ex. : droit de la propriété intellectuelle pour trois des parcours de M2) et certains enseignements sont utilement mutualisés avec d'autres mentions. On soulignera la présence originale d'une UE d'« expérience professionnelle » au second semestre avec un stage de trois mois en France ou à l'étranger en lieu et place des trois UE classiques.

En M2, l'organisation et le volume horaire global d'enseignement varient selon les spécialités (de 150 à 375 heures de cours), ce volume étant parfois un peu faible (par exemple 50 heures pour la spécialité *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*). Compte tenu du contenu des enseignements proposés en seconde année de la spécialité *Histoire du Droit et des institutions* (ex. : droit pénal), son rattachement à la mention peut paraître un peu artificiel.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit du patrimoine* s'intègre sans difficulté dans le schéma de formation de l'UFR Droit et sciences sociales de l'établissement, après les licences générales *Droit et Administration économique et sociale* (AES), et à côté des masters *Droit des affaires*, *Carrières judiciaires*, *Droit sanitaire et social* et *Droit public*.

Au plan national, il existe d'autres mentions *Droit du patrimoine* mais la formation poitevine répond à une réelle attente du monde socio-économique local, notamment pour la spécialité *Droit des assurances* (bénéficiant de l'expérience du pôle de Niort depuis 1986). Par ailleurs, l'originalité de la formation tient à sa dimension transversale et pluridisciplinaire et à des spécialités fortes, que ce soit du fait des partenariats professionnels d'appui (convention avec le centre de formation des notaires ou le réseau des pôles d'excellence de « l'université de l'assurance » de la fédération française des sociétés d'assurances - FFSA), de leur rareté sur le territoire national (spécialités *Droit de l'activité agricole et de l'espace rural* ou *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*) voire de leur notoriété (*Droit des TIC* qui constitue les deux dernières années d'un magistère en trois ans).

La formation bénéficie d'un bon environnement en termes de recherche du fait de l'existence de cinq laboratoires d'appui (l'équipe de recherche en droit privé - ERDP ; l'institut d'histoire du droit - IHD ; le centre d'étude et de recherche sur les territoires et l'environnement - CERETE ; le centre d'études sur la coopération juridique internationale - CECOJI-UP ; et la fédération territoires - FED), d'une école doctorale dédiée aux études en sciences juridiques et politique, et même d'instances privées de promotion de la recherche (association de rayonnement universitaire autour de l'assurance - AURA - pour la spécialité *Droit des assurances*).

Elle s'appuie par ailleurs sur de bons partenariats tant avec les acteurs économiques (conseil supérieur du notariat ; société d'aménagement foncier et d'établissement rural - SAFER - Poitou Charentes ; institut national de la propriété industrielle - INPI ; fédération française des sociétés d'assurance - FFSA) qu'avec les universités de Limoges et/ou de La Rochelle avec lesquelles l'Université de Poitiers collabore pour deux spécialités.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique de la formation est solide et de qualité. Les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'établissement assurent la plus grande part des enseignements (environ 40% du volume horaire total) à côté des professionnels (pour environ 15 % du volume total) qui interviennent essentiellement en seconde année.

En cohérence avec le caractère pluridisciplinaire de la formation, l'équipe comprend en M1, 20 enseignants-chercheurs en droit privé, droit public et histoire du droit (dont sept professeurs des universités, six maîtres de conférences, trois professeurs certifiés (PRCE), deux professeurs agrégés (PRAG) auxquels s'ajoutent des doctorants) et en M2, d'enseignants-chercheurs dans les trois disciplines de première année auxquelles s'ajoutent les sciences économiques et l'informatique. Il est à noter que, s'agissant du parcours intégré M1-M2 *Droit des assurances*, une part importante des enseignements est logiquement prise en charge par des enseignants-chercheurs de l'université partenaire de La Rochelle. Les professionnels extérieurs sont quant à eux généralement issus des entreprises partenaires de la mention et enseignent dans leur cœur de métier (notaires en droit notarial, personnel du centre national de la recherche scientifique - CNRS - pour *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*).

Il n'existe pas de formalisation des réunions de l'équipe pédagogique (excepté dans le cadre des Conseils d'année en M1 mais dont il n'est pas dit qu'ils seraient propres à la mention) dont il est à regretter qu'elles restent plutôt organisées autour des spécialités que de la mention. Il est question d'améliorer ce point en vue d'une meilleure cohérence de mention.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite, qui pourraient d'ailleurs être judicieusement présentés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, sont corrects au regard de la taille de l'établissement.

Malgré l'absence d'information sur le nombre de candidatures, le master *Droit du patrimoine* semble bénéficier d'une bonne attractivité (en moyenne 100 étudiants, dont 31 extérieurs en moyenne en M1 et 117 en M2, dont 40 étudiants extérieurs, sur les quatre dernières années). Les taux de réussite sont très satisfaisants (en moyenne 80°% en M1), et un peu supérieurs en M2, ce qui s'explique sans doute par l'existence d'un recrutement sélectif à ce stade.

La mention obtient un bon taux de réponse aux enquêtes d'insertion professionnelle effectuées par les services centraux de l'université (60 à 66°%). Il en ressort un taux de poursuite d'études à six mois qui peut sembler élevé (49 %) pour une mention majoritairement professionnalisante, mais qui est cohérent avec les suites professionnelles fréquentes de certaines spécialités (préparation à l'examen d'entrée des centres de formation à la profession d'avocat ou encore du diplôme supérieur du notariat). Une ventilation des données selon les parcours serait bienvenue à cet égard. L'enquête à 30 mois sur la promotion 2013 indique en tout état de cause un excellent taux d'insertion professionnelle (98 %) et une bonne adéquation des postes, majoritairement stables, avec la formation. Les deux voies recherche ne conduisent cependant qu'à une à trois inscriptions en doctorat par an.

Place de la recherche

La mention entretient des liens privilégiés avec la recherche du fait de la participation majoritaire d'enseignants-chercheurs dans son équipe pédagogique, des six laboratoires d'appui à ses spécialités, et de ses deux spécialités en voie recherche (*Droit des propriétés intellectuelles* et *Histoire du droit et des institutions*).

Le dossier dénombre un peu plus de quinze inscriptions en doctorat entre 2012 et 2016, pour certaines s'agissant d'étudiants d'autres spécialités (ex. : une convention industrielle de formation par la recherche - CIFRE - en *Droit des assurances* en 2016).

La rédaction d'un mémoire de recherche, dûment valorisé (entre 10 à 15 crédits européens - ECTS -) est logiquement intégrée à la formation pour les deux spécialités affichées avec une finalité recherche - *Histoire du droit et des institutions* et *Droit des propriétés intellectuelles* - mais également pour la spécialité mixte *Droit des TIC*. Les étudiants bénéficient par ailleurs d'une émulation certaine en ce domaine grâce à la mise en place de formules les impliquant directement dans les activités des laboratoires d'appui (ex. : participation des étudiants de la spécialité *Droit des propriétés intellectuelles* à la chronique de jurisprudence d'un grand éditeur juridique confiée au CECOJI, unité mixte de recherche (UMR) associant l'université de Poitiers et le CNRS).

Place de la professionnalisation

La mention s'ouvre à la professionnalisation, essentiellement lors du M2. Celle-ci résulte tant du contenu des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée par les professionnels qui les dispensent. S'y ajoute le stage, principalement optionnel en M1, mais obligatoire dans toutes les spécialités de M2 hors voie recherche, qui permet une mise en application des connaissances et des compétences acquises dans un contexte professionnel.

Les liens avec l'environnement professionnel de la formation sont forts, qu'il s'agisse du nombre et de la diversité des professionnels impliqués dans l'équipe pédagogique, ou des partenariats dont elle bénéficie avec diverses entreprises ou institutions des secteurs visés (conseil supérieur du notariat, FFSA, etc.). Les étudiants sont de surcroît régulièrement confrontés aux divers aspects de leurs futurs métiers au cours de leur cursus (cas pratiques, logiciels spécifiques, concours de plaidoirie). Outre les différents supports d'orientation offerts par l'université, les étudiants de la mention bénéficient d'un pôle d'orientation professionnelle dédié à l'UFR Droit et sciences sociales.

Les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) jointes au dossier (excepté pour la spécialité *Histoire du droit et des institutions*), sont perfectibles (coquilles, absence d'homogénéité) mais renseignent correctement les compétences professionnelles, les secteurs d'activité et métiers visés par la formation.

Place des projets et des stages

La formation bénéficie d'une politique des stages satisfaisante dans l'ensemble. Elle ne propose pas en revanche de modules spécifiques de type « projets ».

Le stage n'est obligatoire en M1 que dans les deux spécialités à parcours intégrés.

Il est facultatif (sans attribution d'ECTS) ou optionnel pour les autres, les étudiants pouvant notamment opter pour une UE d'« expérience professionnelle » en lieu et place des UE classiques du second semestre (valorisée 30 ECTS), comprenant un stage de trois mois en France ou à l'étranger.

Il est obligatoire en revanche pour toutes les spécialités de M2 (hors celles à vocation recherche), où il n'est cependant prévu que pour une durée minimum de huit semaines. Les stages sont placés en fin de semestre 4, sauf pour la spécialité *Droit des assurances* où la plupart des étudiants sont apprentis. Cette ouverture à l'apprentissage pourrait à terme concerner d'autres spécialités.

On notera cependant le hiatus résultant du fait que le stage obligatoire de la spécialité *Droit des assurances* est prévu au semestre 3, à la suite d'un stage prévu à l'issue du semestre 2, et alors même que la formation est dorénavant ouverte à l'apprentissage - donc avec une alternance.

Le soutien apporté aux étudiants relève de la présence classique d'un référent pédagogique et de transmissions d'informations sur les structures d'accueil, qu'il est encore prévu d'améliorer (projet d'annuaire des structures d'accueil).

Les stages obligatoires ou optionnels donnent lieu à des rapports ou mémoires (selon les spécialités) qui sont évalués.

Place de l'international

La formation bénéficie de la politique d'ouverture à l'international de l'université avec notamment 75 accords de coopération répertoriés. En sus des hypothèses d'étudiants étrangers venus valider des UE particulières au sein de la formation (cadre Erasmus ou équivalent), qui sont difficiles à recenser, le master *Droit du patrimoine* présente une bonne mobilité étudiante entrante (45 étudiants étrangers inscrits dans les deux années sur la période 2011-2015).

La mobilité sortante est également bonne (52 étudiants sur la période, essentiellement en M2), que celle-ci s'exerce au titre de la validation optionnelle de crédits dans les universités partenaires de l'université de Poitiers, de l'UE d'« expérience professionnelle » en M1 ou d'une mobilité semestrielle intégrée dans la spécialité (*Droit des TIC*). Les étudiants bénéficient pour ce faire des dispositifs d'accompagnement à l'internationalisation de l'établissement (ex. : dispositif Erasmus, charte de partenariat avec la préfecture...).

Les étudiants de la mention suivent par ailleurs sur les deux années d'études un enseignement obligatoire de langues étrangères chaque semestre, d'un volume horaire minimum de 15 heures (avec un choix de deux, voire quatre, langues grâce au recours à la maison des langues), voire parfois de cours en anglais (ex. : spécialité *Droit des TIC*).

Le *Test Of English for International Communication* (TOEIC) est proposé au titre des compétences additionnelles.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La formation est classiquement ouverte aux étudiants titulaires d'une licence *Droit*, dont un tiers provenant d'autres établissements sur les deux années de master. Si sa promotion est essentiellement assurée autour des spécialités de M2, il est prévu de mieux valoriser la mention elle-même à l'avenir.

Le M2 est ouvert aux étudiants titulaires d'un M1 de la mention ou d'une autre mention, mais relève d'une sélection sur dossier (voire entretien), en fonction du parcours antérieur de l'étudiant, de son projet professionnel et/ou motivations ainsi que des capacités d'accueil tant du point de vue du secteur (emploi ou stages) que de celui de la formation (locaux, encadrement).

Il n'existe pas de passerelles ou de dispositifs officiels d'aide à la réussite spécifiques mais la mutualisation des enseignements de M1 permet des réorientations en cours de cursus. Les étudiants ont en outre la possibilité de se voir délivrer le diplôme intermédiaire de maîtrise en droit en fin de M1 (accès à certains concours de la fonction publique ou à l'examen d'entrée du centre régional de formation à la profession d'avocat).

La mention bénéficie par ailleurs des aménagements prévus par la composante ou l'université (contrat d'aménagement d'études en cas d'activité professionnelle, handicap, sportif).

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les enseignements sont classiquement suivis en présentiel avec des cours et travaux dirigés en M1 et des cours et séminaires en M2, sous réserve d'aménagements à distance opportuns, intéressant deux des spécialités du master.

L'une (*Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*) peut en effet être suivie en quasi-intégralité à distance (600 heures sur les 660 heures du total du parcours) et l'une des deux spécialités recherche (*Histoire du Droit et des institutions*, en partenariat avec les universités de Limoges et La Rochelle) est suivie en visioconférence sur les différents sites.

Il est rappelé par ailleurs que la formation est ouverte à l'alternance dans une spécialité où la plupart des étudiants suivent la formation en qualité d'apprentis. L'organisation de la mention n'est pas spécialement orientée vers la formation continue mais le dossier rappelle les possibilités d'aménagements offertes par l'UFR (durée des études, modalités d'examen) et indique qu'une réflexion est engagée en vue d'améliorer ce point.

Le numérique est bien intégré dans la formation des étudiants (ex. : ressources documentaires, logiciels professionnels le cas échéant, certificat informatique et Internet - C2i - proposé au titre des compétences additionnelles) et les enseignements bénéficient, outre l'espace numérique de travail, des supports de l'université en matière d'innovation.

Le dossier indique cependant qu'il conviendrait d'améliorer le recours à ceux-ci par les enseignants (ex. : plateforme UPedago).

Evaluation des étudiants

Les modalités d'évaluation des connaissances en M1 sont assez classiques. Les enseignements assortis de travaux dirigés donnent lieu à un contrôle continu (dont le contenu est opportunément réglementé - quatre notes : un écrit pour 50% et trois autres notes pour 50%) auquel s'ajoute une épreuve terminale écrite. Les autres matières donnent lieu à un examen oral ou à une épreuve écrite d'une durée d'une heure trente. Les modalités sont plus variées en M2 (ex. : grand oral ou exposé discussion sur plusieurs enseignements). Les stages donnent lieu à un rapport ou à un mémoire qui fait l'objet d'une évaluation sans qu'il soit précisé exactement comment celle-ci est menée.

L'UE est acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20. La compensation est admise entre les différents éléments d'une UE et les différentes UE se compensent au sein d'un même semestre et les semestres entre eux.

Les ECTS de la mention sont attribués par UE et par semestre.

Les jurys d'examen sont communs à la mention en M1 pour les cinq spécialités bénéficiant du tronc commun et se réunissent deux fois par an, à l'issue de chaque session. Ils délibèrent sur l'année, le semestre voire les UE. Ils sont en revanche propres à chaque spécialité dans les autres parcours et, en tout état de cause, en M2. Les jurys peuvent alors être constitués selon des modalités propres (ex. : la spécialité *Droit notarial* soumise à l'arrêté relatif au diplôme supérieur du notariat).

Suivi de l'acquisition de compétences

L'approche par compétences n'est pas totalement intégrée par la mention, mais celle-ci a fait l'objet d'une formation organisée par l'université, récemment suivie par les responsables de spécialités et il est prévu d'œuvrer à une meilleure expression de celle-ci dans les maquettes du diplôme. On soulignera néanmoins que le rapport de stage et sa soutenance en M2 sont en partie conçus comme un moyen d'apprécier la mobilisation des compétences du futur diplômé. L'intégration d'un suivi spécifique que postule la spécialité ouverte à l'apprentissage n'est pas précisée.

Les fiches RNCP des différentes spécialités sont renseignées (excepté pour la voie recherche *Histoire du Droit et des institutions*) au regard des différentes compétences (scientifiques et transversales) visées par la formation.

Il en va de même des suppléments au diplôme qui, à l'exception d'une spécialité, font l'objet d'une édition personnalisée détaillant le parcours du diplômé et qui permet à l'employeur de mieux connaître sa formation (contenu et volume horaire des enseignements, mobilité internationale). On regrette néanmoins la présence d'un certain nombre de coquilles (ex. : rattachement de la spécialité *Histoire du droit et des institutions* à deux mentions) auxquelles s'ajoutent des lacunes ou défauts d'actualisation (*Droit de l'activité agricole et de l'espace rural* est rattaché à la mention *Droit de l'environnement* disparue, maquettes des premier et deuxième semestres erronées en *Histoire du droit et des institutions*).

Si le dossier indique que les outils du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) et le livret de l'étudiant sont utilisés avec l'appui des services de l'établissement, il n'est pas précisé exactement dans quelle mesure ces outils sont mobilisés (spécialités ou étudiants concernés).

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés est assuré essentiellement par le service des études, de l'évaluation et du pilotage (SEEP) de l'établissement qui réalise des enquêtes à 6 mois, 18 mois et 30 mois, et dont les résultats sont communiqués dans leur globalité seulement. La mention y présente un bon taux de répondants (de 60 % à 66 %).

Les fiches synthèse d'insertion réalisées à partir de ces enquêtes présentent des informations quantitatives et qualitatives très utiles (ex. : intitulé du poste et missions principales).

Il n'existe pas de suivi spécifique à l'échelle de la mention mais le dossier indique l'existence d'investigations complémentaires par les responsables de spécialités et la sollicitation des réseaux d'anciens (réseaux sociaux). Il est à noter que le suivi des diplômés de la spécialité *Droit notarial* est assuré par le biais des inscriptions dans les années deux et trois du diplôme supérieur du notariat dont elle constitue la première année.

Il est néanmoins envisagé d'améliorer le suivi des diplômés à l'échelle de la mention, sans qu'il soit précisé s'il s'agit simplement d'étendre le système de réseaux d'anciens auxquels recourent certaines spécialités à l'échelle de la mention ou de mettre en place une enquête propre à celle-ci, distincte de celle de l'établissement.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

La formation bénéficie globalement d'un bon pilotage, même si un seul des parcours de la formation est formellement doté d'un Conseil de perfectionnement complet. Il est envisagé d'étendre cette instance à l'échelle de la mention.

Au niveau M1, la formation est évaluée par les étudiants via le questionnaire de l'établissement visant la première année du cycle. Il n'est pas dit si, ni comment, il serait tenu compte de cette évaluation (ex. : mauvaise appréciation de l'équilibre annuel des enseignements), mais le taux de répondants est en tout état de cause trop faible (moins de 30 %) pour que les résultats apparaissent significatifs. A ce stade, il existe des discussions formalisées de l'équipe pédagogique, en présence de représentants étudiants, dans le cadre des conseils d'année réunis deux fois par an.

L'année de M2 est quant à elle évaluée lors des enquêtes d'insertion à six et 30 mois mais trop partiellement (satisfaction globale et adéquation de la formation à l'emploi) pour en tirer des conclusions sur l'évolution de la formation. Pour le reste, l'évaluation relève d'initiatives variables des responsables de spécialités (un seul questionnaire est joint au dossier).

La logique de l'autoévaluation est intégrée, au vu du dossier, par le porteur de projet qui procède à une analyse systématique des points forts, même s'il n'en est pas de même pour les points faibles, ou des points ambigus ou à améliorer, avec indication des pistes d'amélioration et/ou d'évolution quasiment pour chaque item du dossier.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- De forts partenariats dans l'environnement socio-économique (notariat, secteur des assurances) et un excellent taux d'insertion professionnelle.
- Qualité de la formation à la fois transversale et pluridisciplinaire.
- Spécialités variées et bien identifiées (*Droit de l'activité agricole et de l'espace rural*) et/ou innovantes (*Droit de la recherche et de la valorisation de l'innovation*).
- Bon positionnement dans l'offre de formation de l'établissement (notamment le prolongement des parcours de troisième année de licence *Droit des assurances* et *Droit des TIC*).

Points faibles :

- Manque de cohérence de la mention (ex. : tronc commun excluant deux des sept spécialités et rattachement artificiel de la spécialité *Histoire du droit et des institutions*).
- Modalités de pilotage perfectibles par la création du Conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- Harmonisation perfectible des fiches RNCP et des annexes descriptives au diplôme.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit du patrimoine* est une solide formation en droit privé essentiellement professionnalisante. Ses spécialités professionnalisantes ont une forte identité, certaines innovantes (ex. : *Droit de la recherche et valorisation de l'innovation*) et il offre par ailleurs deux parcours clairement identifiés recherche (*Droit des propriétés intellectuelles* et *Histoire du Droit et des institutions*). Il lui reste peut-être simplement à développer une plus grande cohérence de mention (ex. : organisation des enseignements de M1, réunion de l'équipe pédagogique en M2) et à améliorer les outils de pilotage (notamment les outils d'évaluation de la formation, de suivi des diplômés et le Conseil de perfectionnement à créer).

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-MA180013624 - master « droit du patrimoine ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du master « droit du patrimoine », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval